



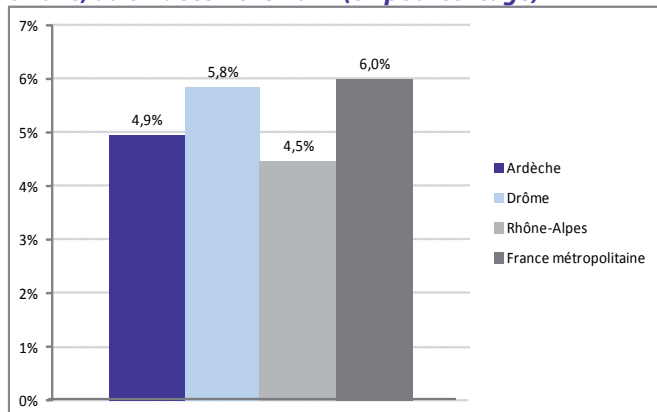
Le **revenu de solidarité active (RSA)** permet de garantir un revenu minimal aux personnes sans ressources ou aux ressources faibles. Le RSA, en vigueur depuis juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation parent isolé (API). Il comprend deux composantes : le **RSA socle** et le **RSA activité** (qui permet de compléter les ressources d'allocataires ayant de faibles revenus d'activité). Le RSA est prévu pour les personnes de 25 ans et plus ou assumant la charge d'un enfant né ou à naître, ou pour les 18-25 ans qui justifient de 2 ans d'activité au cours des 3 dernières années (depuis le 1er septembre 2010). Le montant du RSA est fonction d'un montant forfaitaire (variant selon la composition du foyer), des revenus d'activité du foyer, des autres ressources du foyer et d'un forfait logement (en cas d'aide au logement). En 2012, le montant du RSA socle pour une personne seule sans enfant sans aide au logement était de 475 euros.

Les données concernant le RSA proviennent des CAF (Caisses d'Allocations Familiales) pour le régime général et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) pour le régime agricole. Pour l'évolution du nombre de bénéficiaires, seules les données du régime général (CAF) sont présentées.

Des taux de bénéficiaires du RSA plus élevés dans la Drôme que dans l'Ardèche

Au 31 décembre 2012, 8 071 personnes bénéficiaient du RSA en Ardèche (7 681 du régime général et 390 du régime agricole). Dans la Drôme, on comptait 14 587 allocataires du RSA (13 899 du régime général et 688 du régime agricole). Le taux de bénéficiaires du RSA parmi la population âgée de 25 à 64 ans était supérieur en Ardèche (4,9%) et dans la Drôme (5,8%) au taux régional (4,5%). Le taux national (6,0%) était proche de celui de la Drôme.

Taux de bénéficiaires du RSA parmi la population de 25 à 64 ans, au 31 décembre 2012 (en pourcentage)



Source : CNAF, MSA, INSEE

Exploitation ORS RA

La majorité des allocations versées correspondent au RSA socle ; 2,7% des Ardéchois de 25 à 64 ans perçoivent le RSA socle, 3,5% des Drômois, 2,7% des Rhônalpins et 3,9% des Français de métropole.

Taux de bénéficiaires selon le type de RSA parmi la population de 25 à 64 ans, au 31 décembre 2012

| | Ardèche | Drôme | Rhône-Alpes | France métr. |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Total RSA | 4,9% | 5,8% | 4,5% | 6,0% |
| RSA socle | 2,7% | 3,5% | 2,7% | 3,9% |
| RSA activité | 1,4% | 1,5% | 1,2% | 1,4% |
| RSA socle et activité | 0,8% | 0,8% | 0,6% | 0,7% |

Source : CNAF, MSA, INSEE

Exploitation ORS RA

En 2012, la tranche d'âge des 25-29 ans était celle qui bénéficiait le plus du RSA socle. En effet, en Ardèche, 5,3% des 25-29 ans percevaient le RSA socle contre 6,5% dans la Drôme (4,9% en Rhône-Alpes et 6,7% en France métropolitaine). Le taux d'allocataires diminue ensuite avec l'âge avec respectivement pour l'Ardèche et la Drôme, 3,3% et 4,3% des 30-39 ans, 2,4% et 2,9% des 40-49 ans, 1,8% et 2,3% des 50-59 ans et 1,0% et 1,4% des 60-64 ans.

Effectifs et taux de bénéficiaires du RSA socle par classe d'âges, au 31 décembre 2012

| | Ardèche | | Drôme | | Rhône-Alpes | France métr. |
|-----------|----------|------|----------|------|-------------|--------------|
| | Effectif | % | Effectif | % | | |
| 18-25 ans | 19 431 | 1,6% | 35 449 | 1,7% | 1,1% | 1,7% |
| 25-29 ans | 15 290 | 5,3% | 26 330 | 6,5% | 4,9% | 6,7% |
| 30-39 ans | 37 534 | 3,3% | 59 012 | 4,3% | 3,2% | 4,4% |
| 40-49 ans | 44 343 | 2,4% | 68 693 | 2,9% | 2,3% | 3,3% |
| 50-59 ans | 44 020 | 1,8% | 64 791 | 2,3% | 1,7% | 2,5% |
| 60-64 ans | 22 199 | 1,0% | 31 217 | 1,4% | 1,1% | 1,7% |

Source : CNAF, MSA, INSEE

Exploitation ORS RA

Les couples représentaient 11,7% des bénéficiaires du RSA socle en Ardèche (2,3% pour les couples sans enfant et 9,3% avec enfant). Dans la Drôme, les couples correspondaient à 12,5% des bénéficiaires (2,5% pour les couples sans enfant et 10,0% avec enfant). Ces taux sont légèrement inférieurs aux taux régional et national (13,2 et 13,0%) pour l'ensemble des couples. Parmi les allocataires du RSA socle en Ardèche, 33,5% étaient des familles monoparentales et 54,9% des personnes isolées (17,0% de femmes seules et 37,9% d'hommes seuls). Dans la Drôme, 33,7% étaient des familles monoparentales et 53,8% étaient isolés (18,1% de femmes seules et 35,7% d'hommes seuls).



Taux de bénéficiaires du RSA socle par type de ménage, 2012

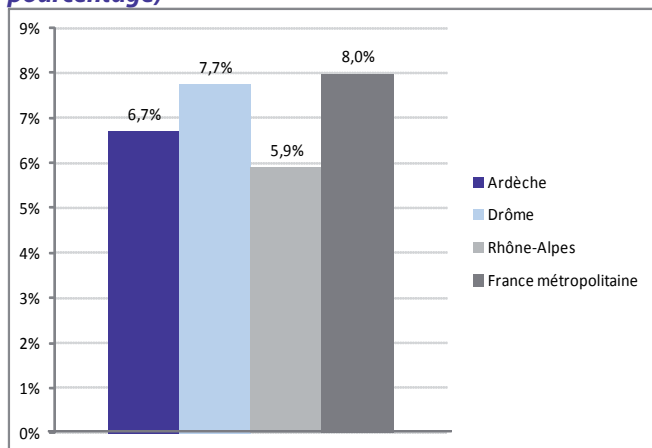
| | Ardèche | Drôme | Rhône-Alpes | France métro. |
|-----------------------|---------|--------|-------------|---------------|
| Couple sans enfant | 2,3% | 2,5% | 2,5% | 2,7% |
| Couple avec enfant | 9,3% | 10,0% | 10,7% | 10,4% |
| Famille monoparentale | 33,5% | 33,7% | 32,2% | 32,2% |
| Femme seule | 17,0% | 18,1% | 17,3% | 17,4% |
| Homme seul | 37,9% | 35,7% | 37,4% | 37,4% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : CNAF, MSA, INSEE

Exploitation ORS RA

La population couverte par le RSA comprend l'allocataire, le conjoint et les personnes à charge. Pour cette population, on retrouve globalement l'aspect des taux de bénéficiaires avec des taux plus élevés en Ardèche (6,7%) et dans la Drôme (7,7%) qu'en Rhône-Alpes (5,9%) mais un taux national plus élevé (8,0%).

Taux de population couverte par le RSA parmi la population de moins de 65 ans, au 31 décembre 2012 (en pourcentage)

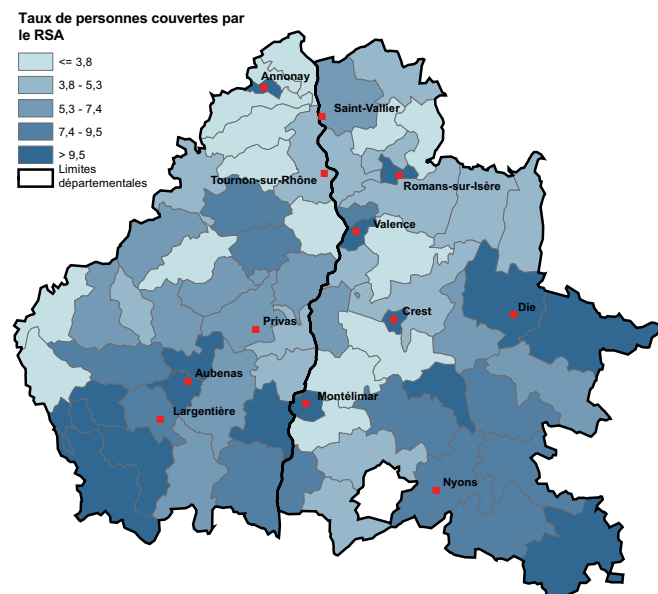


Source : CNAF, MSA, INSEE

Exploitation ORS RA

A un niveau infra-départemental, les taux de personnes couvertes par le RSA parmi la population âgée de moins de 65 ans sont plus élevés au niveau des agglomérations et de certains cantons ruraux.

Taux de personnes couvertes par le RSA parmi les moins de 65 ans par canton, 2012 (en pourcentage)

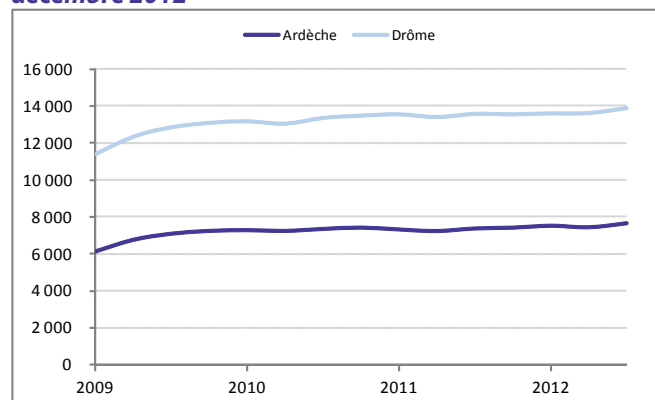


Source : CNAF, MSA, INSEE

Exploitation ORS RA

Depuis la mise en place du RSA en 2009, on observe une lente augmentation du nombre de foyers percevant cette allocation tant au niveau des deux départements que de la région. Ainsi entre mars 2010 et décembre 2012, le nombre de foyers bénéficiaires a augmenté de 7% en Ardèche et dans la Drôme, et de 12% en Rhône-Alpes.

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA, de juin 2009 à décembre 2012



Source : CAF

Exploitation ORS RA

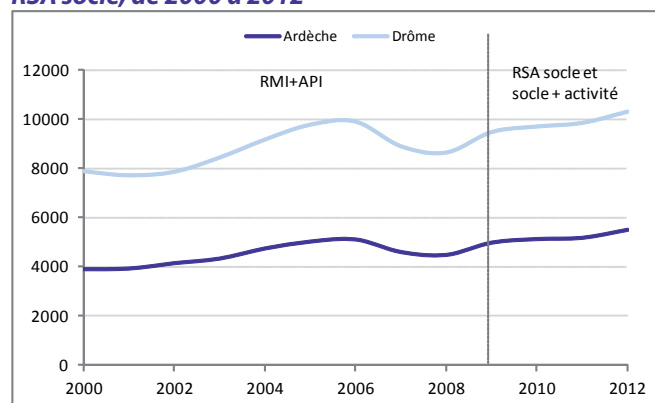
Avant la mise en place du RSA, le RMI (Revenu minimum d'insertion) était destiné aux résidents français, âgés d'au moins 25 ans (ou plus jeunes si enfant à charge ou à venir) et dont les revenus étaient inférieurs à un plafond. Son montant était la différence entre le montant maximum du RMI et l'ensemble des ressources du foyer.

L'API (allocation de parent isolé) s'adressait à toute personne se retrouvant seule pour élever son ou ses enfant(s), résidant en France et dont les ressources ne dépassaient pas un plafond.

Le champ du RSA socle (ou socle+activité) correspond à l'ancien champ du RMI et de l'API. Le RSA activité seul constitue une nouvelle allocation par rapport au RMI. De nouveaux bénéficiaires étaient donc attendus à la mise en place du nouveau dispositif.

Effectivement à la mise en place du RSA en 2009, le nombre de foyers bénéficiaires a augmenté dans les deux départements.

Nombre de foyers bénéficiaires du RMI ou de l'API puis du RSA socle, de 2000 à 2012



Source : CAF

Exploitation ORS RA

Au niveau national, le nombre total d'allocataires du RSA progresse à un rythme de plus en plus rapide depuis le milieu de l'année 2011. Cette hausse s'inscrit dans un contexte économique qui n'a cessé de se dégrader depuis la mi-2011 [10].

Des taux de bénéficiaires de l'AAH plus élevés en Ardèche et dans la Drôme qu'en Rhône-Alpes

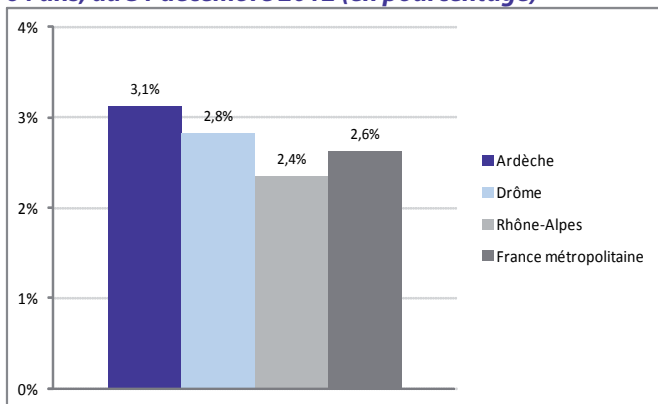
L'allocation adulte handicapé (AAH) est une allocation permettant de garantir un revenu minimum aux adultes de 20 ans ou plus dont le taux d'incapacité atteint au moins 80% (ou entre 50 et 80% en cas d'impossibilité d'accès à l'emploi). Le montant maximum pour les personnes ne disposant pas d'autres ressources est de 790,18 euros en 2013. En 2012, le montant maximum était de 759,98 € au 1er avril et de 776,59 € au 1er septembre. Le versement de l'AAH prend fin à partir de l'âge légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 à 79% (régime de retraite pour inaptitude). En cas d'incapacité d'au moins 80%, une AAH différentielle (allocation mensuelle réduite) peut être versée au-delà de l'âge légal de départ à la retraite en complément d'une retraite inférieure au minimum vieillesse.

Les données d'AAH proviennent des CAF (régime général) et de la MSA (régime agricole). Pour l'évolution du nombre de bénéficiaires, seules les données du régime général (CAF) sont présentées.

Au 31 décembre 2012, l'Ardèche comptait 5 516 allocataires de l'AAH (5 305 appartenant au régime général et 211 au régime agricole). Dans la Drôme, 7 757 personnes bénéficiaient de l'AAH (7 453 du régime général et 304 du régime agricole).

Le taux d'allocataires de l'AAH parmi la population âgée de 20 à 64 ans était supérieur en Ardèche (3,1%) et Drôme (2,8%) à celui de la région (2,4%) et de la France métropolitaine (2,6%).

Taux de bénéficiaires de l'AAH parmi la population de 20 à 64 ans, au 31 décembre 2012 (en pourcentage)

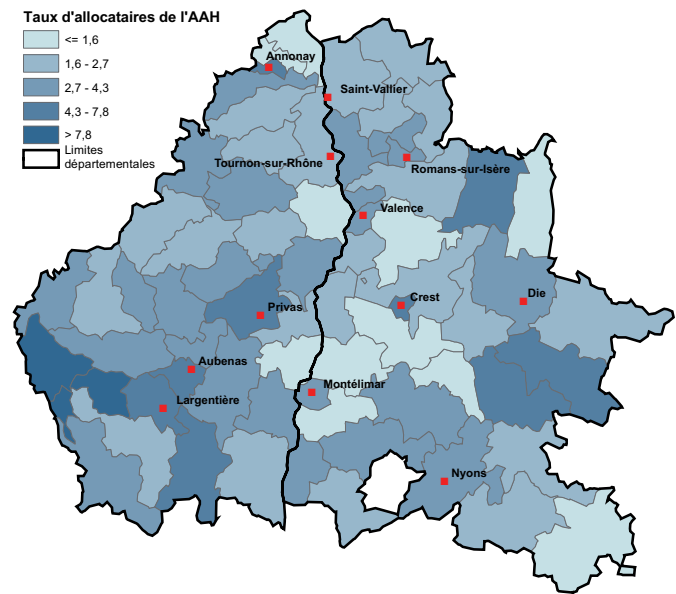


Source : INSEE, CNAF, MSA Exploitation ORS RA

L'analyse infra-départementale met en évidence quelques cantons où les taux de bénéficiaires de l'AAH parmi la population âgée de 20 à 64 ans sont plus élevés, notamment dans le Diois dans la Drôme ou à l'extrémité ouest de l'Ardèche (mais les

différences de taux peuvent être liées en partie au petit nombre d'habitants dans certains territoires).

Taux d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans par canton, 2012 (en pourcentage)

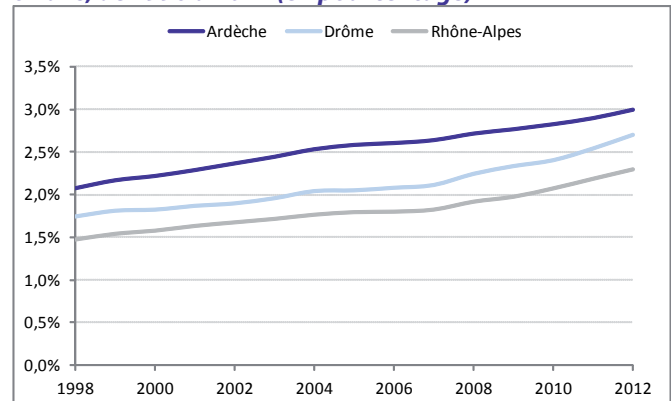


Source : INSEE, CNAF, MSA

Exploitation ORS RA

Le nombre de bénéficiaires du régime général de l'AAH n'a cessé d'augmenter en Ardèche et dans la Drôme entre 1998 et 2012. Durant cette période, l'effectif a progressé de 44,5% en Ardèche (3,2% par an en moyenne), de 55% dans la Drôme (3,9% par an en moyenne) et de 56,5% en Rhône-Alpes (4,0% par an en moyenne). Une forte augmentation est observée à partir de 2007 dans la Drôme et la région, où entre 2007 et 2012, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 28% dans la Drôme (+ 5,7% par an entre 2007 et 2012) et de 26,5% en Rhône-Alpes (+ 5,3% par an). Ainsi les taux de bénéficiaires de l'AAH parmi la population âgée de 20 à 64 ans ont augmenté en Drôme et Ardèche entre 1998 et 2012, tout comme en Rhône-Alpes.

Taux de bénéficiaires de l'AAH parmi la population de 20 à 64 ans, de 1998 à 2012 (en pourcentage)



Source : CAF, INSEE

Exploitation ORS RA



Environ 3 % des retraités du régime général perçoivent le minimum vieillesse en Ardèche et dans la Drôme

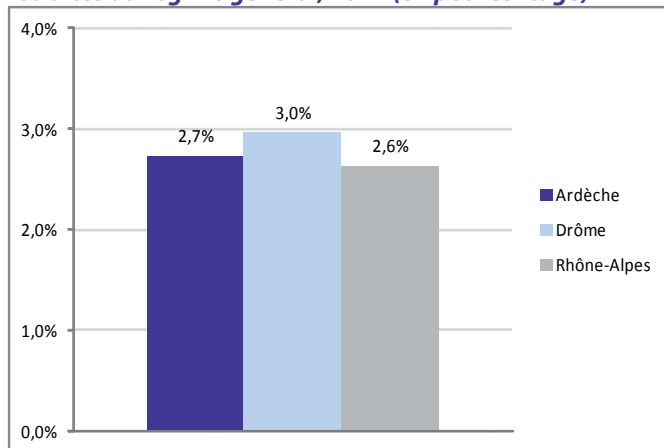
Les allocations du minimum vieillesse majorent les ressources des personnes âgées disposant de faibles moyens d'existence. Elles sont attribuées sous conditions d'âge, de résidence et de ressources. Le montant de l'allocation et le plafond de ressources varient selon la situation familiale du demandeur et sont revalorisés chaque année. Les allocations du minimum vieillesse sont des avantages de vieillesse à caractère non contributif qui relèvent de la solidarité nationale.

Depuis le 1er janvier 2006, les allocations constituant le minimum vieillesse sont modifiées. L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA; attribuée à partir de l'âge pour le taux plein ou l'âge légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude ou invalidité) et l'Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI; avant l'âge légal) remplacent l'ancien dispositif constitué principalement de l'Allocation Supplémentaire (allocation qui continue d'être servie aux assurés qui en étaient titulaires avant le 01/01/2006).

Seules les données du régime général sont présentées pour le minimum vieillesse.

Au 31 décembre 2012, en Ardèche, 1 947 retraités du régime général bénéficiaient du minimum vieillesse, c'est-à-dire de l'allocation supplémentaire et/ou de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) et/ou de l'ASI (allocation supplémentaire d'invalidité) (à titre de prestataire et/ou de conjoint). Dans la Drôme, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 2 955. Les taux de bénéficiaires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général était ainsi de 2,7% en Ardèche, 3,0% dans la Drôme et 2,6% en Rhône-Alpes.

Taux de bénéficiaires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général, 2012 (en pourcentage)

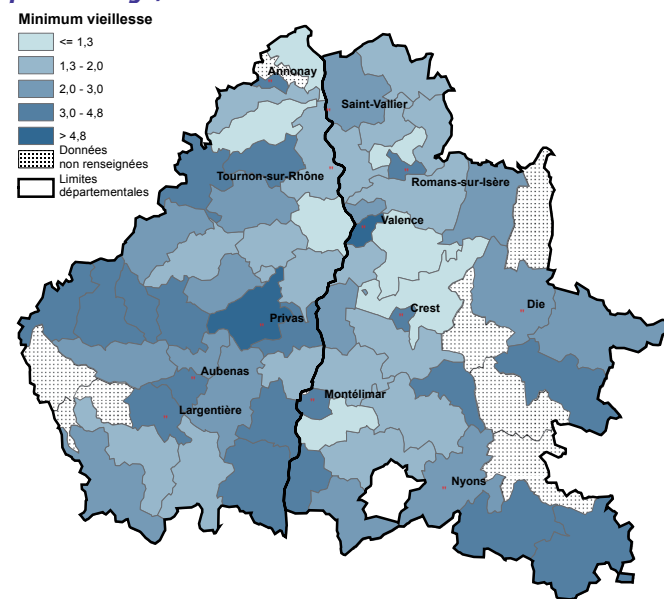


Source : CARSAT

Exploitation ORS RA

Au niveau cantonal, les taux de bénéficiaires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général sont plus élevés dans les grandes villes et dans certains cantons ruraux des deux départements.

Taux de bénéficiaires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général par canton, 2012 (en pourcentage)

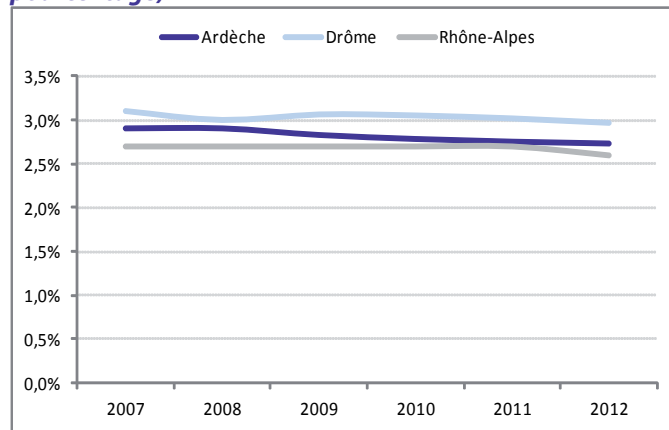


Source : CARSAT

Exploitation ORS RA

Entre 2007 et 2012, le taux de bénéficiaires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général a plutôt eu tendance à baisser aussi bien dans les deux départements que dans la région, c'est une tendance qui se confirme sur une plus longue période.

Taux de bénéficiaires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général de 2007 à 2012 (en pourcentage)



Source : CARSAT

Exploitation ORS RA

Selon une enquête nationale réalisée en 2012, les allocataires du minimum vieillesse ont souvent été confrontés à des problèmes de santé, d'invalidité ou de handicap au cours de leur vie, et l'inactivité et le chômage ont souvent fait partie de leur parcours professionnel (pour le tiers des allocataires) [11].

D'autres aides sociales bien présentes sur les deux départements

Le Conseil général de l'Ardèche est moteur de l'action sociale, il lui consacre près de la moitié de son budget. Son rôle est de protéger, suivre, épauler les personnes en difficulté, enfants, personnes âgées, adultes handicapés. Les politiques sociales en matière d'insertion, de logement ou de transport ainsi que celles en santé ont été redéfinies dans des schémas sociaux 2014 -2018.

Le Conseil général de la Drôme a également placé les solidarités au cœur de ses compétences départementales, investissant là aussi environ 50% du budget départemental. Des actions en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille, la prévention santé et l'accompagnement des personnes en situation d'insertion font partie de ses missions.

La CARSAT Rhône-Alpes (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) aide les personnes âgées rencontrant des difficultés financières ponctuelles. En 2012, 44 dossiers ont été traités en Ardèche et 30 dans la Drôme, pour un montant moyen octroyé de 580,70 euros par secours.

Aide alimentaire et vestimentaire

En Ardèche, les Restaurants du cœur proposent plusieurs centres de distribution alimentaire, un atelier de lutte contre l'illettrisme, des bibliothèques et espaces de discussion autour du livre ainsi que des lits d'hébergement d'urgence (352 bénévoles, 4 079 personnes accueillies et 476 714 repas distribués).

Les Restaurants du cœur sont également présents dans la Drôme avec plus de 10 centres de distribution alimentaire et des Restos Bébés. Des actions pour l'insertion sont également menées avec des ateliers de lutte contre l'illettrisme, l'organisation de séances de cinéma et de débat, des ateliers et chantiers d'insertion socioprofessionnelle, ainsi que des points chauds (repas distribués dans les dispositifs d'hébergement d'urgence) et des hébergements (707 bénévoles, 9 448 personnes accueillies et 1 204 912 repas distribués). Depuis 2008, la fréquentation des Restos du Cœur dans la région Rhône-Alpes a augmenté.

Les banques alimentaires, mises en place pour faire face à la montée de la pauvreté, ont pour principes la lutte contre le gaspillage alimentaire, le partage, le don, la gratuité, le bénévolat et le mécénat. Une banque alimentaire Ardèche-Drôme est basée à Valence. Le nombre de tonnes de produits distribués par la banque alimentaire Ardèche-Drôme a peu évolué entre 2009 et 2011 (+ 0,6%).

Le Secours populaire français intervient dans les domaines de l'aide alimentaire (en tant que distributeur de la Banque Alimentaire), de l'aide vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous. Le Secours populaire est présent dans les deux départements avec plusieurs comités locaux par département.

La Croix Rouge Française mène des actions sociales afin de lutter contre les précarités. Elle est le 1er opérateur du Samu social en France, a une mission d'hébergement d'urgence, d'aide alimentaire et vestimentaire, d'aide aux réfugiés migrants, de lutte contre l'illettrisme, d'aide au logement... L'Ardèche et la Drôme disposent de plusieurs structures locales de la Croix Rouge Française.

Les épiceries sociales et solidaires apportent une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté. Dans des espaces aménagés en libre-service, elles mettent à disposition des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière (autour de 20% du prix usuel). Deux épiceries de ce type sont recensées en Ardèche (Annonay et La Voulte-sur-Rhône) et sept dans la Drôme (Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Crest, Montélimar, Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère et Saint Paul les Trois Châteaux).

En bref,

- Au 31 décembre 2012, 8 071 personnes bénéficiaient du RSA en Ardèche et 14 587 dans la Drôme. La tranche d'âge des 25-29 ans était celle qui bénéficiait le plus du RSA socle (5,3% des 25-29 ans en Ardèche, 6,5 % dans la Drôme, contre 4,9% en Rhône-Alpes).

- Les taux de bénéficiaires de l'AAH sont plus élevés en Ardèche (3,1%) et dans la Drôme (2,8%) que dans la région (2,4%) et qu'en France métropolitaine (2,6%). Entre 1998 et 2012, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté en Ardèche et dans la Drôme, tout comme en Rhône-Alpes.

- Au 31 décembre 2012, 1 947 retraités du régime général en Ardèche et 2 955 dans la Drôme bénéficiaient du minimum vieillesse.



